

FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE
Session du Conseil de la FLM

Medan, Indonésie

12-17 juin 2014

DÉCISIONS DU CONSEIL



THE
LUTHERAN
WORLD
FEDERATION

RAPPORT DU COMITÉ DES DÉSIGNATIONS

Élection d'un membre du Conseil en remplacement de Mme Maria Immonen

Le Conseil décide:

- d'élire Mme Minna Hietamäki (femme, laïque), de l'Église évangélique luthérienne de Finlande, en tant que membre du Conseil en remplacement de Mme Maria Immonen (femme, laïque), de l'Église évangélique luthérienne de Finlande.

Nomination de Mme Minna Hietamäki au Comité «Théologie et relations œcuméniques»

Le Conseil décide:

- de nommer Mme Minna Hietamäki au Comité «Théologie et relations œcuméniques».

Élection d'un membre du Conseil en remplacement de M. Mangisi S.E. Simorangkir

Le Conseil décide:

- d'élire M. Ephorus Jaharianson Saragih (homme, ordonné), de l'Église chrétienne protestante Simalungun, en tant que membre du Conseil en remplacement de M. Mangisi S.E. Simorangkir (homme, ordonné), de l'Église chrétienne protestante d'Indonésie.

Nomination de M. Ephorus Jaharianson Saragih au Comité «Mission et développement»

Le Conseil décide:

- de nommer M. Ephorus Jaharianson Saragih au Comité «Mission et développement».

Élection d'un membre du Conseil en remplacement du pasteur Mark S. Hanson

Le Conseil décide:

- d'élire l'évêque présidente Elizabeth A. Eaton (femme, ordonnée), de l'Église évangélique luthérienne d'Amérique, en tant que membre du Conseil en remplacement du pasteur Mark S. Hanson (homme, ordonné), de l'Église évangélique luthérienne d'Amérique.

Nomination de l'évêque présidente Elizabeth A. Eaton au Comité «défense des causes et interventions publiques»

Le Conseil décide:

- de nommer l'évêque présidente Elizabeth A. Eaton au Comité «défense des causes et interventions publiques».

Élection d'un membre du Conseil en remplacement du pasteur Oi Peng Lok

Le Conseil décide:

- d'élire l'évêque Aaron Chuan Ching Yap (homme, ordonné), de l'Église évangélique de Malaisie, en tant que membre du Conseil en remplacement du pasteur Oi Peng Lok (homme, ordonné), de l'Église luthérienne de Malaisie.

Nomination de l'évêque Aaron C.C. Yap au Comité «Théologie et relations œcuméniques»

Le Conseil décide:

- de nommer l'évêque Aaron C.C. Yap au Comité «Théologie et relations œcuméniques».

Nomination de six membres luthériens à la Commission du dialogue international avec les pentecôtistes

Le Conseil décide:

- de nommer les personnes suivantes en tant que membres de la Commission du dialogue international avec les pentecôtistes:
 - Pasteur Walter Altmann (homme, ordonné) (coprésident)
 - Pasteure Anna Balogová (femme, ordonnée, jeune)
 - Pasteure Cheryl M. Peterson (femme, ordonnée)
 - Pasteur Wilfred John Sundaraj Samuel (homme, ordonné)
 - Pasteur Buntausa Amos Sunday (homme, ordonné, jeune)
 - Pasteur Johannes Zeiler (homme, ordonné).

Remplacement de l'une des membres du Comité de planification de l'Assemblée

Le Conseil décide:

- de nommer Mme Kinga Pap (femme, laïque), de l'Église évangélique luthérienne de Hongrie, en tant que membre du Comité de planification de l'Assemblée en remplacement de la pasteure Agnes Pángyánszky.

Nomination du Comité international de planification des cultes

Le Conseil décide:

- de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Comité international de planification des cultes pour la Douzième Assemblée de la FLM:

Pasteur Stephen Larson (homme, ordonné) (coprésident)

Pasteure Sonia Skupch (femme, ordonnée)

Pasteur Seth Mesiaki Ole Sululu (homme, ordonné)

Mme Lilla Mornár (femme, laïque/bientôt ordonnée, jeune)

M. Jochen Arnold (homme, ordonné)

Mme Karin Runow (femme, laïque).

Le Comité a indiqué que deux sièges supplémentaires étaient attribués respectivement à l'Asie et à la Namibie au Comité international de planification des cultes.

Le Conseil décide:

- d'autoriser le Bureau exécutif à pourvoir les sièges vacants au Comité international de planification des cultes.

Le Comité prie instamment le Bureau exécutif d'envisager d'attribuer à un jeune le siège réservé à l'Asie.

DOUZIÈME ASSEMBLÉE DE LA FLM

Thème de l'Assemblée

Le Conseil décide:

- d'adopter la formule «Libres par la grâce de Dieu» comme thème de la Douzième Assemblée de la FLM;
- d'approuver l'utilisation des trois sous-thèmes pour structurer le contenu de la Douzième Assemblée de la FLM:
 - Le salut – pas à vendre
 - Les êtres humains – pas à vendre
 - La création – pas à vendre

Structure et durée de l'Assemblée

Le Conseil décide:

- d'adopter les aspects principaux suivants pour structurer la vie de l'Assemblée:

- Célébration (culte, eucharistie, prières);
- Enrichissement, réflexion et discernement (études bibliques, discussions en petits groupes, discussions en plénière, discours principaux, visites sur le terrain);
- Prise de décisions en commun (séances de délibération débouchant sur des décisions sur les rapports, élections, message de l'Assemblée et autres questions constitutionnelles);
- de soumettre aux divers comités préparatoires de l'Assemblée, pour information et réflexion, les commentaires et propositions mis à disposition dans les parties correspondantes des documents de réflexion issus des réunions des comités de planification de l'Assemblée.

Le Conseil décide:

- de réfléchir aux objectifs spécifiques suivants pour la Douzième Assemblée de la FLM:
 - a. Commémorer le 500^e anniversaire de la Réforme, avec une référence spécifique à ses contextes œcuménique et mondial.
 - b. Aider à donner à la communion luthérienne et à ses Églises qui entament leur témoignage et leur service pour les 500 prochaines années les moyens de discerner et de transmettre la manière dont la Réforme luthérienne demeure vivante et active dans l'Église et le monde.
 - c. S'informer et mener une réflexion sur le contexte local de la Namibie et le contexte régional de l'Afrique australe, en mettant l'accent sur la réconciliation et la guérison et sur les effets de l'action de la Fédération luthérienne mondiale.

Le Conseil décide:

- d'approuver le calendrier suivant pour la Douzième Assemblée:

9 mai 2017	Réunion du Bureau
9 mai 2017	Session du Conseil pré-Assemblée
10-16 mai 2017	Assemblée
17 mai 2017	Session du Conseil post-Assemblée

Composition de la Douzième Assemblée de la FLM

Le Conseil décide:

- d'approuver les catégories de participant-e-s à la Douzième Assemblée de la FLM telles qu'elles sont décrites dans le document du Conseil 12.1.1 (*ci-joint*).

Clé de répartition proposée pour la désignation des délégué-e-s

Le Conseil décide:

- d'approuver la version révisée de la clé de répartition ci-dessous pour la désignation des délégué-e-s:

Nombre de membres

Nombre de délégués

Jusqu'à 25 000	1
25 001 – 100 000	2
100 000 – 500 000	3
500 001 – 1 000 000	4
1 000 001 – 2 000 000	5
2 000 001 – 3 000 000	6
3 000 001 – 4 000 000	7
4 000 001 – 5 000 000	8
5 000 001 – 6 000 000	9
6 000 001 – 7 000 000	10

Délégué-e-s régionaux supplémentaires pour garantir les équilibres hommes-femmes et la proportion de jeunes: Afrique: 8, Asie: 8, Europe: 6, ALC: 6, Amérique du Nord: 4.

Total des délégué-e-s: 370 (environ 167 hommes, 131 femmes, 72 jeunes (40 jeunes hommes et 32 jeunes femmes)).

Logo de l'Assemblée et de l'anniversaire de la Réforme

Le Conseil décide:

- d'approuver le logotype de la Douzième Assemblée de la FLM tel qu'il est présenté dans le document du Conseil 12.1.3 (*un courrier sera envoyé ultérieurement à ce sujet*);
- d'approuver le logotype de l'anniversaire de la Réforme tel qu'il est présenté dans le document du Conseil 12.1.4 (*un courrier sera envoyé ultérieurement à ce sujet*).

COMITÉ «THÉOLOGIE ET RELATIONS ŒCUMÉNIQUES»

Rapport du Conseil de la Fondation luthérienne pour la recherche interconfessionnelle

Le Conseil décide:

- de prendre acte avec satisfaction du rapport du président du Conseil d'administration de la Fondation luthérienne pour la recherche interconfessionnelle;
- d'exprimer sa satisfaction pour le soutien continu apporté par le Centre d'études œcuméniques aux dialogues bilatéraux et pour sa contribution substantielle à ces dialogues;
- **de réaffirmer l'importance qu'attache la FLM au processus d'évaluation auquel le Centre s'apprête à se soumettre.**

Rapport de la Commission mixte luthérienne-réformée entre la Fédération luthérienne mondiale (FLM) et la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER), 2006-2012

Le Conseil décide:

- de prendre acte avec satisfaction du rapport de la Commission mixte luthérienne-réformée entre la Fédération luthérienne mondiale (FLM) et la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER), 2006-2012, ainsi que de ses recommandations, et de recommander le rapport aux Églises membres pour étude.

COMITÉ «MISSION ET DÉVELOPPEMENT»

Processus d'examen du DMD

Le Conseil décide:

- d'approuver le renouvellement des orientations du programme du DMD, à savoir «édification de la communion», «croissance et durabilité de l'Église» et «capacités en matière de diaconie», conformément au rapport du secrétaire général (document 9, p. 5).

Groupe de travail sur le partage des ressources au sein de la communion d'Églises de la FLM

Le Conseil décide:

- que le DMD mettra en place des mécanismes de solidarité au sein de la communion pour que les Églises membres puissent partager leurs dons et se soutenir les unes les autres. Ces mécanismes de soutien peuvent comprendre le financement – par exemple par le biais d'un fonds de solidarité de la communion –, le partage des ressources humaines et d'autres aspects relatifs au développement des capacités.

COMITÉ «ENTRAIDE MONDIALE»

Le Comité «entraide mondiale» reconnaît les mérites d'une relation et d'une coopération étroites et approuve la demande des programmes associés de renforcer les liens entre le Département d'entraide mondiale de la FLM et ses programmes associés en créant un poste de consultant-e auprès du Comité «entraide mondiale», pourvu par un-e représentant-e des programmes associés, qui sera désigné-e collectivement par les programmes associés pour un mandat de trois ans.

Le Conseil décide:

- de créer un poste de consultant-e auprès du Comité «entraide mondiale», poste qui sera pourvu par un-e représentant-e des programmes associés de la Fédération luthérienne mondiale / Département d'entraide mondiale, qui

sera désigné collectivement par les programmes associés pour un mandat de trois (3) ans.

COMITÉ DES FINANCES

Rapports vérifiés et comptes de la FLM

Le Conseil décide:

- de prendre acte du rapport des vérificateurs des comptes consolidés pour l'année prenant fin le 31 décembre 2013; et
- de recevoir et d'adopter les comptes consolidés et les comptes du Département de théologie et de témoignage public, du Département de mission et développement, du Département d'entraide mondiale, du Département de la planification et des opérations et du Secrétariat général pour l'année prenant fin le 31 décembre 2013.

Désignation des vérificateurs des comptes

Le Conseil décide:

- de désigner PriceWaterhouseCoopers comme vérificateur des comptes de la FLM à Genève pour l'exercice 2014.

Plan opérationnel du Bureau de la Communion (COOP) 2015-2016

Le Conseil décide:

- d'approuver le plan opérationnel du Bureau de la Communion pour 2015-2016;
- d'autoriser le secrétaire général à réviser le COOP selon les besoins;
- de prier le secrétaire général de faire rapport annuellement au Conseil sur la mise en œuvre du plan opérationnel du Bureau de la Communion de la FLM.

Budget et plan des programmes de la FLM pour 2015

Le Conseil décide:

- d'approuver le budget de la FLM pour 2015 avec des dépenses se montant à 106 297 472 euros (document du Conseil 13.1);
- de porter les déficits éventuels à la charge des réserves des départements intéressés;
- d'autoriser le Bureau de la Communion de la FLM à collecter des fonds pour le plan des programmes de la FLM tel que présenté dans le document 13.1.1;
- d'autoriser le Bureau exécutif à approuver les ajustements à ce budget lors de sa prochaine réunion le cas échéant.

Cotisations pour 2015 et 2016

Le Conseil décide:

- d'approuver le montant révisé des cotisations, fixé pour 2015 et 2016 à 2 916 989 euros, tel que présenté dans le document 10.1, et d'encourager vivement toutes les Églises membres à payer au moins l'intégralité de leur juste cotisation.
- d'approuver le montant de cotisation minimale à la FLM, fixé à 77 euros.

Hôpital Augusta Victoria (AVH)

Le Conseil décide:

- de réaffirmer les mesures prises par le Conseil d'administration de la FLM, en l'espèce:
- 1. d'exprimer sa gratitude au Conseil d'administration de l'AVH ainsi qu'aux Églises membres de la FLM pour leurs divers efforts visant à remédier à la crise de trésorerie de l'AVH;
 - de prier la direction et le Conseil d'administration de l'AVH ainsi que les Églises membres de la FLM de poursuivre ces efforts jusqu'à que la situation soit résolue;
 - de prier la direction de l'AVH et le Bureau de la communion de la FLM de continuer à déployer tous leurs moyens pour remédier aux problèmes de trésorerie actuels;
 - de prier le secrétaire général de suivre de près l'évolution de la situation afin de veiller à ce que:
 - la FLM continue d'être solvable
 - les activités de l'AVH ne soient pas soumises à une vérification extensive;
 - de prier le secrétaire général de tenir régulièrement informé le Conseil d'administration de la FLM de la situation;
- 2. de réaffirmer l'attachement de la FLM à l'AVH et à ses services diaconaux;
 - de se féliciter de la décision du Conseil de l'AVH de réfléchir à des possibilités pour désengager la responsabilité de la FLM tout en veillant à maintenir un lien fort et l'attachement de la FLM et de ses Églises membres à l'AVH;
 - d'approuver la recommandation du Conseil de l'AVH et de prier le secrétaire général d'entamer ce processus de réflexion dès maintenant en sollicitant l'avis de spécialistes sur divers aspects et dimensions à examiner pour élaborer les scénarios possibles;
 - de prier le secrétaire général de mener cette réflexion en maintenant une communication étroite avec le Conseil de l'AVH;
 - de prier le secrétaire général de faire régulièrement rapport au Conseil d'administration de la FLM des avancées et des conclusions de cette réflexion.

Budget de la Douzième Assemblée

Le Conseil décide:

- d'approuver le budget révisé de la Douzième Assemblée, qui se monte à 2 994 964 euros;
- d'approuver le montant de la contribution des Églises membres à l'Assemblée indiqué à l'annexe 2 (révisée) du document 12.1.6 et de recommander aux Églises membres de s'acquitter de cette contribution avant l'Assemblée de 2017 (*un courrier sera envoyé ultérieurement à ce sujet*);
- d'autoriser le Bureau exécutif à prendre toute autre mesure qui s'impose concernant le budget, le cas échéant.

Rapport du Plan opérationnel du Bureau de la Communion pour 2013

Le Conseil décide:

- d'approuver avec satisfaction le rapport sur la mise en œuvre du Plan opérationnel du Bureau de la communion pour 2013.

COMITÉ «DÉFENSE DES CAUSES ET INTERVENTIONS PUBLIQUES»

Déclaration publique sur la justice climatique

Le Conseil adopte la déclaration suivante:

- La Fédération luthérienne mondiale, communion regroupant 72 millions de luthériens et luthériennes dans le monde, considère qu'il faut traiter le problème des changements climatiques actuels et futurs avec le plus grand sérieux. Qu'ils soient abordés sous l'angle de notre foi en Dieu le Créateur ou de la justice et des droits de la personne, les changements climatiques sont une question sur laquelle les êtres humains doivent se pencher de toute urgence.
- «En tant que chrétiens, nous ne vivons pas dans le désespoir ni dans le découragement face au tombeau, mais dans la lumière du Christ ressuscité. Notre espérance dans la résurrection est ancrée dans la promesse du renouveau et du rétablissement de la Création de Dieu tout entière, ce qui nous donne énergie, force et persévérance face aux problèmes qui nous accablent. Pour nous, cette promesse est plus qu'une abstraction. C'est une invitation à nous engager en choisissant une trajectoire différente et à devenir les mains de Dieu qui viendront au secours d'un monde fragile et qui souffre» (*Déclaration commune de l'Église épiscopale, de l'Église de Suède, et de l'Église évangélique luthérienne d'Amérique (ELCA), mai 2013*).

- La FLM exprime sa gratitude à ses partenaires de longue date que sont le Conseil œcuménique des Églises (COE) et l'Alliance ACT, pour avoir pris soin de la création et travaillé avec elle en faveur de la justice climatique.

Cette déclaration a pour but de:

- donner des informations générales sur l'engagement de la FLM dans le domaine de la justice climatique,
- présenter la position de la FLM au sujet des changements climatiques et
- proposer des idées d'activités de la FLM dans ce domaine jusqu'en 2016.

Contexte

- 2014 est une année cruciale pour ce qui est de notre capacité à réagir face aux changements climatiques; c'est une année au cours de laquelle les Nations Unies détermineront la portée et l'ambition d'un traité sur le réchauffement de la planète. Dans ce contexte, les responsables religieux ont un rôle important à jouer en préconisant un accord mondial ambitieux et contraignant sur les changements climatiques. La prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Lima en décembre 2014 (Conférence des Parties [COP] 20) jettera les fondements d'accords contraignants qui doivent être adoptés à Paris en décembre 2015 (COP21). Tout au long de l'année, des événements marquants jalonnent le calendrier des activités de défense de la cause du climat et la FLM sera représentée à chacun d'entre eux:
 - La session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Bonn, en Allemagne
 - Le Sommet des Nations Unies sur le climat à New York, aux États-Unis
 - La COP20 à Lima, Pérou

En cette période critique, nous revenons en arrière et nous nous rappelons:

- la déclaration publique de la Dixième Assemblée en 2003 sur les États-Unis et le Protocole de Kyoto,
 - la résolution adoptée par le Conseil de la FLM en 2008 sur les changements climatiques,
 - la résolution adoptée par la Onzième Assemblée de la FLM en 2010 sur les changements climatiques,
 - la recommandation présentée par la délégation de la FLM à la COP18,
 - les activités de renforcement des capacités en matière de sensibilisation à la justice climatique, qui ont été menées par le Département de mission et développement et le Département de théologie et témoignage commun, et
 - les activités du Département d'entraide mondiale de la FLM, qui a réagi à cette problématique en lançant des projets d'adaptation aux changements climatiques sur le terrain.
- Le cinquième rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est pratiquement terminé. Il ressort de ses conclusions que la réalité des changements climatiques est «sans équivoque» et qu'il est de plus en plus certain que les

émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique jouent un rôle mesurable et significatif.

- La recherche scientifique a permis de détecter l'influence de l'être humain dans le réchauffement de l'atmosphère et des océans, dans les changements intervenus dans le cycle global de l'eau, la fonte des neiges et des glaces, l'élévation du niveau moyen de la mer ainsi que dans les phénomènes climatiques extrêmes. Ces preuves de l'action humaine ont augmenté depuis l'AR4 de 2007. Par conséquent, il est extrêmement probable que l'influence de l'homme soit la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du 20^e siècle (cf. GIEC, 10.3-10.6, 10.9).
- Il semble que la plupart des aspects des changements climatiques persisteront pendant plusieurs siècles même si on met fin aux émissions de CO₂. D'où la nécessité d'un engagement à long terme, sur plusieurs siècles, en matière de changements climatiques, à cause des émissions de CO₂ passées, présentes et futures (cf. GIEC, p. 27).

La position de la FLM

- Sur la base de ces rapports, la position de la FLM se définit ainsi:
 - Les changements climatiques sont une réalité et ils sont influencés par l'action humaine;
 - Les effets de plus en plus néfastes des changements climatiques se font sentir sur chaque continent, avec l'augmentation des coûts économiques et sociaux que cela implique;
 - En agissant maintenant, il est encore possible de maintenir le réchauffement de la planète en dessous du seuil critique – fixé d'un commun accord au niveau international – que représente une augmentation de la température de 2 °C. Pour y parvenir, il faut réduire rapidement la pollution par le carbone;
 - Les changements climatiques sont une question de justice sociale et économique, car ils touchent les plus pauvres et forcent les plus vulnérables à se déplacer.
- Puisque nous vivons dans l'espérance, fondée sur la résurrection, du renouveau et du rétablissement de l'ensemble de la création de Dieu, nous croyons qu'il nous est impossible de rester passifs et d'ignorer les effets des changements climatiques. La création gémit sous le poids de l'action et de l'inaction humaines (Rm 8,22). À l'origine de cette déclaration, il y a notre espérance dans la justice et la paix pour tous et la confiance que nous avons en Dieu. Nous croyons qu'en prenant maintenant des mesures à l'échelle mondiale, nous pouvons changer le cours des choses.

Appel à l'engagement des dirigeants du monde

- 1. La FLM appelle les dirigeants politiques et économiques de la planète à:
 - a. élaborer et adopter les éléments d'une réponse mondiale d'envergure aux changements climatiques qui reflète des preuves scientifiques solides et

des données environnementales toujours plus nombreuses, et à concevoir un nouvel accord ambitieux sur le climat qui permettra de lutter contre les changements climatiques dans les prochaines décennies;

- b. exhorter les chefs d'État et les principaux décideurs à se fixer comme priorité personnelle d'enrayer la contribution humaine aux changements climatiques, et à prendre des engagements fermes en faveur de réductions plus importantes des émissions de carbone;
- c. faire en sorte que les contributions nationales soient significatives, en veillant à ce qu'elles comportent des objectifs convaincants pour réduire la pollution due au carbone tout en aidant financièrement les pays plus pauvres à prendre également des mesures pour lutter contre le réchauffement de la planète;
- d. respecter le principe de l'équité, en veillant à ce que l'action comporte des dispositions pour aider les communautés les plus vulnérables à s'adapter aux conséquences des changements climatiques dont elles sont déjà victimes et à rendre compte des pertes et des dommages subis.

Appel à l'engagement des Églises membres

- 2. La FLM appelle ses Églises membres à:
 - a. prendre des mesures immédiatement pour lancer ou renforcer des politiques axées sur le développement durable et le respect de l'environnement, en vue de parvenir à un bilan carbone neutre sur les plans organisationnel, paroissial et personnel d'ici 2050;
 - b. s'entraider et renforcer leurs actions au sein de la communion en échangeant leurs bonnes pratiques par l'intermédiaire de la page Facebook de la FLM: *LWF for Climate Justice*;
 - c. participer le plus rapidement possible aux activités de défense de la cause de la justice climatique auprès des autorités publiques, tant sur le plan local que national, dans la perspective de la COP20 à Lima (Pérou) et tout au long du processus menant à la COP21 à Paris (France). Ces activités seront fondées sur l'appel lancé par la FLM et sur la documentation publiée par l'Alliance ACT au sujet de la justice climatique;
 - d. promouvoir les initiatives œcuméniques et interreligieuses pour la justice climatique à l'échelon local, national et régional et travailler avec elles;
 - e. s'engager dans la campagne de jeûne #fastfortheclimate le premier jour de chaque mois jusqu'au 1^{er} décembre 2015, date de la COP21 à Paris:
- «Nous jeûnons en solidarité avec les populations pauvres et vulnérables qui sont affectées injustement par les phénomènes météorologiques extrêmes. Nous jeûnons pour souligner l'urgence des négociations sur les changements climatiques. Nous jeûnons dans un grand nombre de lieux et de communautés religieuses dans le monde, unis par cette pratique commune. Nous jeûnons pour la justice climatique.»
<http://www.lutheranworld.org/fastfortheclimate>.

Un engagement commun à agir au niveau mondial

- En tant que responsables de la Fédération luthérienne mondiale – une communion d'Églises, nous nous engageons à rejoindre la communauté chrétienne mondiale ainsi que les personnes de toutes religions et de toutes convictions dans leur quête de justice climatique. Pour mener à bien cette

tâche, nous devons nous unir autour d'une cause commune, en accomplissant notre destinée dans ce monde fragile et merveilleux qui nous a été donné en partage.

Résolution sur le Code universel pour les lieux saints

Le Conseil décide:

- de souscrire au Code universel pour les lieux saints;
- d'encourager les Églises membres à soutenir des initiatives y relatives dans leurs contextes respectifs;
- de prier les Nations Unies d'adopter une résolution dans l'esprit de ce Code.

(cf. Code universel pour les lieux saints [«Universal Code of Conduct on Holy Sites»], annexe 1 du document 18) (*ci-joint*)

Déclaration publique sur l'Indonésie

Le Conseil adopte la déclaration suivante:

- Le Conseil de la FLM, réuni à Medan, en Indonésie, du 12 au 17 juin 2014, remercie les treize Églises membres luthériennes d'Indonésie pour leur chaleureux accueil et leur hospitalité. L'Indonésie arrive au quatrième rang des pays comptant le plus grand nombre de luthérien-ne-s dans le monde – 5,8 millions – et les deux tiers de tous les luthérien-ne-s en Asie sont indonésiens. Nous rendons grâce à Dieu pour le témoignage vibrant et fidèle à l'Évangile de nos frères et sœurs indonésiens et pour la manière dont ils vivent pleinement leur foi dans l'amour et le service à leur prochain. Ils sont en communion les uns avec les autres au milieu de la diversité. C'est une grande bénédiction d'avoir pu nous réunir ici.
- Nous avons été émerveillés par l'immensité et la diversité de l'Indonésie, le quatrième pays au monde par sa superficie, avec plus de 17 000 îles et plus de 500 langues et dialectes, que relie une langue commune: le bahasa indonesia. L'Indonésie compte la population musulmane la plus importante au monde – 86% des 240 millions d'habitants. L'État indonésien est fondé sur la philosophie des cinq principes du Pancasila: la croyance en Dieu, une humanité juste et civilisée, l'unité de l'Indonésie, une démocratie représentative et la justice sociale.
- Le peuple indonésien peut faire état de grandes réussites dans un certain nombre de domaines, pour lesquelles nous rendons grâce. Citons entre autres:
 - Un cadre constitutionnel qui garantit la liberté de religion et l'égalité des droits et la dignité de chaque citoyen;
 - Un vrai renouveau démocratique depuis 1998;
 - L'immense richesse constituée par les expériences acquises dans le contexte de la diversité, permettant à tant de gens en Indonésie de vivre le plus souvent et presque partout en paix;

- La précieuse «sagesse locale», source du respect mutuel entre les cultures et les religions;
 - Le dynamisme de la société civile;
 - La coopération qui s'est instaurée entre les femmes et les hommes pour aborder la question si importante de la justice de genre.
- D'un autre côté, nous avons appris que le peuple indonésien est aux prises avec des problèmes très préoccupants. Citons entre autres:
 - Les incohérences qui caractérisent l'application de l'état de droit: le pays ayant été décentralisé, certaines lois et pratiques sont mises en œuvre de différentes manières selon les régions et les territoires;
 - La nécessité pour le gouvernement national et les autorités locales de protéger les droits de toutes les communautés religieuses, notamment des chiites, des ahmadis, des chrétiens, des bouddhistes, des confucianistes et de ceux et celles qui pratiquent les traditions religieuses locales;
 - La séparation de plus en plus marquée entre les gens dans la vie quotidienne en fonction de leur appartenance religieuse;
 - Les questions liées à la justice économique, comme le fossé croissant entre les riches et les pauvres, et l'utilisation de la terre;
 - La dégradation de l'environnement, la déforestation et les émissions croissantes de CO₂.
 - Le Conseil de la FLM se joint aux Églises indonésiennes et soutient leurs efforts pour maintenir la liberté de religion et la solidarité entre les religions dans les luttes qu'elles mènent contre l'injustice et pour répondre aux besoins des populations, tout en s'engageant constamment en faveur du dialogue avec les divers groupes religieux en vue de favoriser l'entente, des communautés justes et pacifiques et la protection de l'environnement.
 - Nous rendons grâce à Dieu pour le peuple et les Églises d'Indonésie.

Déclaration publique sur la violence en Afrique subsaharienne

Le Conseil adopte la déclaration suivante:

- Nous, membres du Conseil de la Fédération luthérienne mondiale, réunis à Medan, en Indonésie, du 12 au 17 juin 2014, représentant les 72 millions de luthériens et luthériennes de 144 Églises membres dans 79 pays;
- Ayant à l'esprit les déclarations récentes du Conseil luthérien en Afrique et du Conseil général de l'Église luthérienne du Christ au Nigéria;
- Ayant partagé la douleur causée, entre autres, par l'enlèvement de plus de 270 lycéennes et, lors d'incidents distincts, par l'enlèvement de femmes par Boko Haram au Nigéria; les attentats à la bombe commis au Kenya et en Tanzanie; ainsi que les violences en République centrafricaine, en

République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud qui sont en train de gagner le Tchad, le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun et d'autres pays dans la région;

- Nous condamnons avec force et sans réserve les violences commises, quels qu'en soient les auteurs.

- En conséquence, nous appelons:
 - Boko Haram à libérer immédiatement et sans conditions les lycéennes et les autres femmes qui ont été enlevées au Nigéria;
 - le gouvernement nigérian ainsi que tous les États africains et les États membres des Nations Unies à agir de concert afin d'empêcher que de tels actes barbares ne se reproduisent à l'avenir et à prendre immédiatement des mesures pour que soient libérées toutes les femmes enlevées;
 - le groupe Al Shabaab et ses alliés à renoncer à la violence comme moyen d'exprimer leurs revendications;
 - la Séléka et les anti-balakas en République Centrafricaine à renoncer à tuer leurs concitoyens. Les actes de violence perpétrés au nom de la religion y sont particulièrement atroces;
 - les combattants au Soudan du Sud, qui ont déjà tant fait couler de sang, interrompu la saison des semailles et qui sont directement responsables de la famine qui risque de s'installer et de tuer 7 millions de personnes, à cesser les hostilités;
 - les communautés religieuses de la région à participer à un dialogue interreligieux de manière à encourager l'esprit et la culture de la coexistence pacifique dans cette partie du monde de Dieu, qu'Il a donné à l'ensemble de ses populations;
 - les Églises de la Fédération luthérienne mondiale et leurs partenaires œcuméniques à mener une réflexion critique sur la douleur et les souffrances qu'endurent les personnes vivant en Afrique subsaharienne à cause de la violence et à continuer de prier pour la paix et à œuvrer pour la justice en Afrique et dans le monde entier.

Déclaration publique sur l'Ukraine

Le Conseil adopte la déclaration suivante:

- Le Conseil de la FLM, réuni à Medan, en Indonésie, du 12 au 17 juin 2014, est profondément préoccupé par le conflit en Ukraine qui s'est intensifié depuis décembre 2013 et qui a déjà fait près de 400 victimes. Bien que centré sur l'Ukraine, ce conflit risque de déstabiliser toute l'Europe.

- Selon l'Église évangélique luthérienne allemande en Ukraine, notre Église membre dans ce pays, de nombreux Ukrainiens se sentent impuissants et coupés de la communauté internationale et ils sont nombreux à recevoir des informations erronées sur ce qui se passe réellement en Ukraine. Nos frères et sœurs ont exprimé leur crainte que personne ne se montre disposé à leur

venir en aide comme il le faudrait dans la situation actuelle, en faisant passer les intérêts économiques avant la protection et la préservation des droits humains.

- Notre Église membre nous demande de l'accompagner par nos prières et de lui manifester notre amour et notre solidarité.
- C'est pourquoi le Conseil de la FLM réaffirme, aux côtés de l'Église évangélique luthérienne allemande en Ukraine et l'Église évangélique luthérienne de la Russie d'Europe, l'unité et l'indivisibilité de l'Église de Jésus Christ en tout lieu, indépendamment des divisions politiques, et appelle toutes les Églises membres à:
 1. prier pour que Dieu accorde sa sagesse à tous les décideurs et qu'ils instaurent la paix, la stabilité et l'entente mutuelle entre les nations ukrainienne et russe dans l'intérêt du peuple de l'Ukraine et afin d'éviter toute escalade du conflit actuel ou sa propagation à d'autres pays de la région;
 2. prier pour toutes les Églises en Ukraine et assurer la population de notre soutien spirituel;
 3. prier pour l'Église évangélique luthérienne allemande en Ukraine et l'Église évangélique luthérienne de la Russie d'Europe afin qu'elles poursuivent leur témoignage de l'unité en Christ malgré les frontières et les divisions politiques.

Déclaration publique sur «Accueillir l'étranger»

Le Conseil adopte la déclaration suivante:

- Le Conseil de la FLM, réuni à Medan, en Indonésie, du 12 au 17 juin 2014, se félicite des affirmations provenant des chefs religieux dans la déclaration Accueillir l'étranger, parue en juin 2013 et soutenue dès cette date par le Conseil de la FLM. De nombreux chefs religieux et un grand nombre d'organisations laïques ont signé ce document qui a vu le jour sous la forte impulsion de la FLM ainsi que du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres partenaires.
- Nous constatons qu'Accueillir l'étranger est plus nécessaire que jamais dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons agir avec amour envers ceux et celles qui sont dans le besoin, quels que soient leur religion, leur genre ou leur nationalité. Conscients que la migration peut parfois entraîner de vastes problèmes, nous voulons nous concentrer sur les résultats positifs, sur les avantages qu'il y a à accueillir des étrangers:
 - Dans de nombreux pays, les réfugié-e-s et les migrant-e-s ont enrichi le tissu social;
 - Dans de nombreux pays, ce sont des réfugié-e-s et des migrant-e-s qui ont formé les Églises qui s'y trouvent à présent;

- De nombreuses Églises ont largement bénéficié de l'apport des migrant-e-s qui, à leur tour, ont enrichi la communion tout entière; et
 - De nouvelles manières de vivre la foi ont été introduites par les migrant-e-s et les réfugié-e-s dans les paroisses existantes, en devenant ainsi une source d'enrichissement pour ces dernières.
- Nous remarquons que le nombre de réfugié-e-s dans le monde est en augmentation. Qu'il s'agisse de migrant-e-s, réfugié-e-s ou marginalisé-e-s, tous ont besoin de notre solidarité et de notre soutien.
 - Un grand nombre d'entre eux ont besoin de logements, d'emplois et d'instruction. Nous devons continuer à répondre à leurs besoins. Nous sommes conscients qu'il existe un lien entre la situation économique d'un pays et sa capacité à accueillir des étrangers. Nous comprenons qu'il nous faut éviter les tensions entre les citoyens d'un pays donné et les migrants qui viennent d'y arriver. Tous ceux et celles qui se trouvent dans un pays d'accueil, «y compris l'étranger, sont soumis à ses lois, et personne ne devrait faire l'objet d'hostilité ou de discrimination.» (Accueillir l'étranger, 2013).
 - Comment réagir, en tant que luthériennes et luthériens, en tant que chrétiennes et chrétiens, face à cet enjeu?
 - On peut raconter l'histoire de la Sainte Famille, devenue une famille de réfugiés peu après la naissance de Jésus;
 - On peut rappeler l'exhortation adressée dans la Bible à tous les croyants et croyantes pour qu'ils prennent soin de l'étranger;
 - On peut témoigner de ce que nous ont raconté nos pères et nos grands-pères, nos mères et nos grands-mères, qui ont souvent été eux-mêmes des migrants ou bien ont accueilli des migrants dans leurs communautés;
 - On peut raconter l'histoire de la FLM, qui a soutenu les réfugiés dès ses débuts et continue à le faire en leur fournissant une aide concrète sous forme de nourriture, d'abris, de possibilités en matière d'éducation, etc. et d'autres formes d'accompagnement;
 - On peut raconter l'histoire d'anciens «étrangers» qui sont devenus une bénédiction pour leurs sociétés;
 - On peut admettre ne pas en avoir fait assez. Faisons davantage confiance au soutien que Dieu nous procure: Dieu nous donnera tout ce dont nous avons besoin et tout ce dont ils et elles ont besoin.
 - On peut constater que ce sont souvent les pays les plus pauvres du monde qui ont été les premiers à prendre sous leur protection et à accueillir des réfugiés venus d'autres pays pauvres;
 - On peut se montrer solidaires des communautés où vivent les nouveaux arrivants et les aider à surmonter leurs problèmes et leurs craintes lorsqu'il s'agit d'accueillir l'étranger.
 - En conséquence, il est urgent d'encourager nos paroisses et tous les croyants et croyantes à nouer des liens avec les «étrangers» parmi eux, à être plus ouverts, plus confiants et à s'en remettre à Dieu pour qu'il les soutienne.

COMITÉ PERMANENT «CONSTITUTION ET QUESTIONS D'ADHÉSION»

Communion de l'Église chrétienne protestante (ONKP)

Le Conseil décide:

- d'accueillir avec joie la Communion de l'Église chrétienne protestante (ONKP) en tant que membre de la Fédération luthérienne mondiale

Église luthérienne du Guatemala (ILUGUA)

Le Conseil décide:

- d'accueillir avec joie l'Église luthérienne du Guatemala (ILUGUA) en tant que membre de la Fédération luthérienne mondiale.

Supplément au Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil décide:

- d'ajouter une nouvelle Section 10 au Règlement intérieur, telle que formulée ci-dessous:

10. Présence aux réunions

Les membres du Conseil, les conseillers et les membres des comités ou commissions nommés par le Conseil sont censés être présents aux réunions et sont priés de prévenir à l'avance s'ils ne sont pas en mesure d'être présents. Les personnes absentes pendant deux réunions de suite peuvent se voir priées par le vice-président régional de quitter leurs fonctions. On considère qu'une personne absente pendant trois réunions de suite «ne peut plus assumer son mandat» (cf. section VIII.1 de la Constitution de la FLM).

COMITÉ PERMANENT DE LA COMMUNICATION

Aucune résolution n'a été proposée.

LIEU DE LA RÉUNION DU CONSEIL EN 2015

Le Conseil décide:

- de tenir sa prochaine session du 18 au 23 juin 2013 à Genève (Suisse).